

## Le profil des agents de gestion des cas du secteur correctionnel communautaire au Canada

Voici le portrait type d'un agent de gestion des cas qui travaille dans la communauté : il est à l'emploi du Service correctionnel du Canada depuis dix ans ou davantage, il détient un baccalauréat en sciences sociales, il est de sexe masculin et a environ 35 ans. Tel est le profil dégagé par une étude récente menée conjointement par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada et le Laboratory for Research on Assessment and Evaluation in the Human Services de l'Université Carleton<sup>(1)</sup>. Cette enquête a permis de réunir des renseignements sur les antécédents professionnels des employés, leurs années d'études, leurs besoins en formation, et leurs perceptions des stratégies de gestion des cas. Au total, 396 agents de gestion des cas (établissement (AGCE) et communauté (AGCC) et 49 surveillants de gestion des cas ont répondu au questionnaire.

Les agents de gestion des cas sans fonction de surveillance oeuvrant dans les bureaux de libération conditionnelle et dans les centres correctionnels communautaires constituaient le groupe professionnel le plus nombreux (203 participants) de l'échantillon. Environ les deux tiers des AGCC étaient des hommes et leur moyenne d'âge était de 36,5 ans. La moitié des AGCC interrogés étaient à l'emploi du Service correctionnel du Canada depuis dix ans ou plus. Seulement 10 % d'entre eux comptaient deux ans de service ou moins. La plupart des répondants occupaient leur poste actuel d'AGCC depuis au moins cinq ans; ils comptaient en moyenne sept ans de service.

Pour 45 % d'entre eux, le poste d'AGC (collectivité) était le premier poste qu'ils avaient obtenu au Service correctionnel du Canada. Les autres avaient occupé divers emplois au sein du Service avant d'accepter un poste au sein du secteur communautaire. Soixante-trois pour cent de ceux qui avaient déjà travaillé pour le Service correctionnel avaient occupé un poste d'AGC en établissement. Les autres avaient rempli diverses fonctions en établissement dont celles d'agent d'unité résidentielle, d'agent régional des transfèrements et autres fonctions administratives.

En tant que groupe, les AGCC possèdent une bonne formation - près de 90 % d'entre eux ont complété un cours universitaire. Soixante-dix-sept pour cent des agents interrogés détenaient un diplôme de Baccalauréat et 20 % un diplôme de Maîtrise. Un tiers des répondants avaient suivi des cours de criminologie à l'université. Vingt pour cent possédaient une formation en psychologie, 15 % en sociologie et 13 % en travail social. Certains indices permettent de penser que certains AGCC ont poursuivi leur formation à l'éducation permanente. Parmi ceux qui détenaient un diplôme, 8 % avaient en effet terminé leurs études après leur nomination au poste d'AGCC. Au moment de l'enquête, 5 % des personnes interrogées poursuivaient des études universitaires de deuxième cycle.

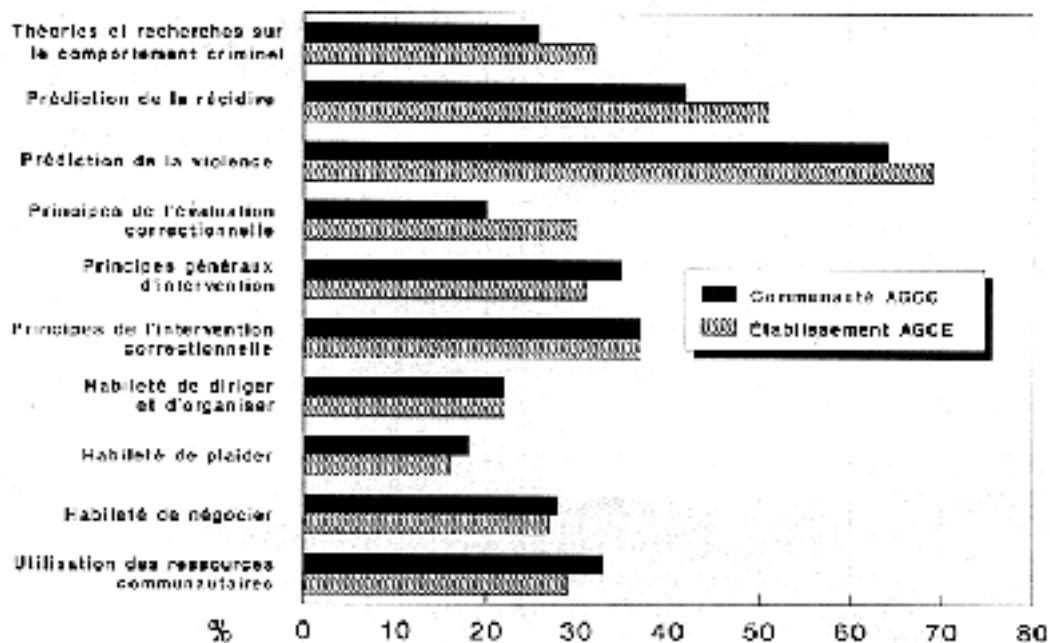
Les AGCC et les AGCE possédaient certaines caractéristiques en commun. Leur répartition par groupes d'âge était à peu près semblable et les femmes AGC occupaient environ un tiers des emplois dans les deux cas. L'AGCE était cependant légèrement moins instruit et comptait un peu moins d'années de service au Service correctionnel du Canada. Trente pour cent des AGCE ne comptaient que deux ans de service ou moins alors que le pourcentage n'était que de 10 % pour le groupe oeuvrant dans la collectivité. Les deux groupes différaient également au niveau de leurs antécédents professionnels; les AGCE étaient plus nombreux à avoir occupé des emplois d'autres catégories professionnelles au sein du Service avant d'obtenir leur poste d'AGC.

L'étude contenait également des renseignements sur les besoins en formation exprimés par les AGCC. Les répondants ont indiqué dans quels domaines ils jugeaient prioritaire de recevoir une formation. Les AGCC accordaient une très grande importance aux cours de formation sur la prédiction de la violence. De nombreux répondants souhaitaient également obtenir une formation en prédiction de la récidive, en counseling correctionnel et en utilisation des ressources communautaires.

Le graphique indique quel pourcentage des AGCC jugeaient prioritaire de suivre des cours de formation dans chacun des dix domaines proposés. A des fins de comparaison, le tableau comprend également les réponses des AGCE. Fait intéressant, les deux groupes ont indiqué des priorités semblables en matière de formation. Les AGC (établissement et communauté) accordaient la même importance aux cours de formation en prédiction de la violence. Comme l'indique également le tableau, les deux groupes d'AGC ont avoué avoir des besoins en formation semblables en ce qui concerne la prestation de services aux délinquants (exemples: counseling, services communautaires).

**Graphique 1**

**Les priorités de formation exprimées par les AGCC et les AGCE**



Si l'on en juge d'après les besoins en formation qu'ils ont exprimés, les agents de gestion des cas canadiens continuent d'accorder de l'importance à la fonction d'« aide » dans leur travail avec les délinquants, contrairement à leurs homologues américains qui semblent opter davantage pour la surveillance et le contrôle.

(1) Andrews, D.A., Hoge, R.D., Robinson, D., et Andrews, F.J. (1990), Sondage sur les stratégies de gestion des cas, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.